

### Quel est le rôle de l'Autorité Communale ?

L'autorité Communale s'engage à mettre tous les moyens nécessaires en œuvre afin d'assurer le bon fonctionnement des PLP.

### Procédure en cas de non respect de ce règlement :

- ✓ Entretien entre le membre du PLP, le coordinateur et le mandaté, lors duquel l'attention du membre du PLP est attirée sur la situation problématique,
- ✓ Réprimande écrite par le Chef de Corps, sur l'avis du mandaté,
- ✓ Dans le cas de faits punissables, un procès-verbal est dressé par la police et transmis au parquet compétent. Le membre du PLP peut être temporairement exclu si les faits punissables sont susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement du PLP.
- ✓ Un renvoi définitif du PLP. Cette décision doit être communiquée par écrit et de façon motivée au membre du PLP. Elle doit être signée par le coordinateur et le mandaté, et visée par le Chef de corps.

Le présent règlement d'ordre intérieur est établi selon les dispositions reprises dans la Circulaire ministérielle relative aux Partenariat Locaux de Prévention et dans la charte locale qui établit la collaboration du PLP avec les autorités locales et les Services de Police.

Le présent règlement d'ordre intérieur est établi en **un seul exemplaire** qui sera signé par le membre PLP et restitué au coordinateur ou à l'autorité locale. Le membre du PLP reçoit la confirmation de son inscription par mail.

**Les coordonnées des membres dont le PLP dispose seront uniquement utilisées pour le fonctionnement du PLP et ce, conformément à la loi sur la protection de la vie privée.**

Pour le Collège,

Bruno ADAM

Le Directeur Général

Francis BEKAERT

Le Bourgmestre

Pour la Police Locale,

Yves HENDRIX

Chef de Corps

## FICHE D'INSCRIPTION (écrire en majuscules SVP)

**NOM et Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Quartier :** .....

Pour recevoir les informations urgentes (GSM) et non-urgentes (E-mail) de votre PLP :

**N° de GSM :** ..... **E-mail :** .....@.....

Le ...../...../.....

**Signature du Membre PLP :**